

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 08 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi huit septembre à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président sortant, Martial PAILLETTE, s'est réuni, au siège de GrandSoissons Agglomération pour sa séance (11 avenue François Mitterrand – 02880 Cuffies).

Date de la convocation :

28 Août 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
26	25	25

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Madame BELLENS Delphine, Madame MARTIN Nathalie, Madame PELLETIER Séverine, Madame VANCLEF Carine, Monsieur BEREZOWSKI Pierre, Monsieur BEZIN Jean-Marc, Monsieur BOBIN Franck, Monsieur CHATELAIN Jackie, Monsieur CHOQUENET Vincent, Monsieur COUTEAU Jean-Marie, Monsieur DESUMEUR Alex, Monsieur DOGMAZ Hasan, Monsieur ENGRAND Olivier, Monsieur HANSE François, Monsieur MADIOT Claude, Monsieur MARCELLIN Bruno, Monsieur MARCHAL Jean-Bernard, Monsieur MATHAUT Dominique, Monsieur MONTARON Philippe, Monsieur NIVART Jean-Luc, Monsieur PAGANO Jean-Baptiste, Monsieur PHILIPON Vincent, Monsieur ROUTIER Thierry, Monsieur TORDEUX Pascal, Monsieur WALLE Dominique
Secrétaire de séance : Monsieur ROUTIER Thierry

Désignation du délégué "élu" et "agent" du CNAS.	Rapport
	N°7

Par délibération du 11 Février 1997, le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour son personnel et a, depuis cette date, reconduit, chaque année son adhésion.

Suite au changement de Président, il est nécessaire de désigner un délégué membre du Comité Syndical, afin d'être représenté à l'Assemblée Départementale de cet organisme paritaire

Ces représentants assistent notamment à l'Assemblée Départementale annuelle au cours de laquelle ils peuvent émettre un avis sur les questions à l'ordre du jour.

La collectivité adhérente organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires.

En ce qui concerne le délégué local Elu, la candidature de M. ENGRAND Olivier est proposée pour la fonction de titulaire.

Le Comité Syndical donne son accord pour procéder à un vote à mains levées.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical :

- Désigne M. ENGRAND Olivier pour assurer les fonctions de représentant titulaire Elu auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Vote :

Pour : 25 Contre 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 09/09/2020

Pour extrait conforme,

Le Président

Olivier ENGRAND

